

LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES

(The Trades Publishing Co.)

25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL

TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT	MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.00	PAR AN.
	CANADA ET ETATS-UNIS - 1.50	
	UNION POSTALE - - - - -	Frs 15.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de :

"LE PRIX COURANT."

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements.

Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

LA MELASSE DE LA BARBADE

Les nouvelles les plus récentes reçues de la Barbade par le Câble cotent ainsi le marché :

"Marché actif et prix très fermes.

"Stocks limités et bien contrôlés.

"La plus basse cotation du moment est de 8c. "

La cotation de 8c. s'entend 8c. premier coût. Avec les risques ordinaires et en prenant en ligne de compte l'enlèvement des droits sur la mélasse on arrive à un prix de 22 à 22 1/2c. la marchandise rendue à Montréal.

Le plus bas prix qu'ait touché cette année la mélasse à La Barbade est de 8c. et comme il reste peu de stock et que le stock est bien contrôlé, il est probable que le marché fermera cette année à ce même prix de 8c.

La tendance sur place est plutôt à la hausse qu'à la baisse; le prix général actuellement est de 24c. le gallon.

LES MODIFICATIONS AU TARIF

Les Liqueurs

Comme nous l'avons dit dans notre précédent numéro les modifications apportées au tarif relatives au mesurage des liqueurs alcooliques en bouteilles et en flasks ont été diversement interprétées. Le commerce avait besoin d'explications sur l'application des nouvelles dispositions pour fixer les nouveaux prix qui devaient nécessairement résulter de l'augmentation des droits qu'imposait fortement le nouveau mode de mesurage.

Plusieurs négociants se sont rendus à Ottawa auprès du ministre des douanes et lui ont fait remarquer dans quelle perplexité se trouvait le commerce. Ils lui ont également fait observer une anomalie créée par le changement de mesurage qui ferait payer un supplément de droits plus élevé sur des caisses de moindre contenance. Ainsi, le gin en caisses vertes ou rouges ne paierait qu'un supplément d'environ 25c. alors

que les caisses violettes de moindre contenance auraient à acquitter un supplément d'environ \$1.00.

Le Ministre des Douanes a reconnu le bien-fondé des observations des commerçants et leur a promis d'étudier la question. En attendant, les commerçants peuvent retirer les liqueurs des entrepôts de douane aux anciens droits sujets à modifications", c'est-à-dire que les sommersants pourront être appelés à payer le supplément de droits que comportent les modifications au tarif quand la question du mesurage aura été définitivement réglée.

Un autre mode de mesurage a été proposé au ministre par les commerçants avec lesquels il a eu une entrevue; ils ont demandé que l'échelle au lieu d'être graduée par quantité de 1 gallon, le soit par quantité de 1-2 gallon, ce qui ferait cesser en grande partie l'anomalie dont nous parlons plus haut.

Le ministre des douanes a donné à entendre aux commerçants que les modifications au tarif pourraient n'être pas appliquées aux liqueurs spiritueuses en entrepôts lors de la présentation du budget par le Ministre des Finances; dans ce cas, les importations ultérieures seraient seules appelées à payer le supplément de droits qui découlerait d'un nouveau mode de mesurage. Mais le Ministre des Douanes n'a pris aucun engagement en ce sens, il s'est borné à dire que, peut-être, on en arriverait à cette décision, après examen de la question.

ASSOCIATION DE PREVOYANCE ET DE SECOURS MUTUELS DES BOUCHERS DE MONTREAL

L'assemblée régulière de cette Association a eu lieu au Monument National le 14 juin sous la présidence de M. Jean Lamoureux.

Parmi les nombreux assistants, nous avons remarqué MM. O. Patenaude, 1er vice-président; H. Dubuc, 2ème vice-président; J. A. Beaudry, secrétaire; H. Lambert, secrétaire correspondant; L. R.

Trudeau, Alfred Leduc, Arthur Paré, A. Gohier, N. Pageau, A. Jarry, Jos. Chevalier, M. Girouard J. Rochon, H. Beauséjour, N. Ethier, T. Beaudoin, D. Moquin, T. Beaucaire, H. Charette, J. Montpetit, H. Leroux, A. Desjardins, A. Provost, E. Leduc, sr., Wilfrid Labelle, F. Bayard, Oct. Hogue P. Monette, C. Desjardins, Alfred Blanchard, O. Plouffe, etc.

Après avoir expédié les affaires de routine, la participation officielle de l'Association à la procession de la St-Jean-Baptiste est discutée et une délégation est nommée pour prendre part au cortège.

La question du pique-nique annuel et autres questions s'y rattachant telles que la distribution des récompenses pour les courses qui auront lieu pendant cette journée et l'impression du programme sont décidées.

Il a ensuite été question de la nécessité d'agrandir les abattoirs et des plaintes formulées par les marchands de peaux vertes au sujet du mauvais état des peaux de moutons.

Ces questions sont référées au Comité de Régie qui devra s'en occuper activement.

M. Jos. Chevalier a été admis membre actif de l'Association.

Sur la proposition de M. Alfred Leduc, secondé par M. Arthur Paré, il est décidé de voter des remerciements au "Prix Courant" pour l'intérêt qu'il prend dans les affaires de l'Association.

L'assemblée s'ajourne.

PEAUX DE CHEVRE

La Chambre de Commerce Française de Montréal nous communique les renseignements suivants qu'elle a reçus relativement aux peaux de chèvre. Ces renseignements sont datés d'Alger, le 26 mai :

"Maintenant que l'Algérie joue un rôle dans les relations extérieures du Canada, elle y trouve un débouché sérieux pour ses peaux de chèvre qui sont fort appréciées à cause de la finesse de leur grain. "Après un hiver pluvieux et rigou-